



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Val-de-Marne

PRÉVENTION DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

2 moyens
efficaces de
prévention : la
vaccination dès
11 ans et le frottis
dès 25 ans



CPAM 94 – Service communication - Crédits photo : 123RF - Février 2024

Chaque année, on observe plus de 3000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus et 1000 décès. Ce cancer est dû dans presque 100 % des cas à une infection à papillomavirus humains (HPV), transmise par voie sexuelle.

Le HPV est très courant (8 femmes sur 10 au cours de leur vie) et guérit le plus souvent spontanément. Dans certains cas (10 %), le virus persiste et des lésions précancéreuses peuvent apparaître, susceptibles d'évoluer vers un cancer.

PRÉVENTION PRIMAIRE : LA VACCINATION



La vaccination contre les HPV pour les garçons et les filles dès 11 ans

La vaccination permet d'éviter jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers. Elle est indiquée pour les filles et pour les garçons de 11 à 14 ans, avec un rattrapage possible de 15 à 19 ans. Elle est également recommandée jusqu'à 26 ans pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

L'injection du vaccin est prise en charge par l'Assurance Maladie et les compléments santé dans les conditions habituelles. Il n'y a pas d'avance de frais pour la consultation dans les centres de vaccination publics, les CeGIDD et les centres de planification familiale.

PRÉVENTION SECONDAIRE : LE DÉPISTAGE

Le dépistage permet de détecter des lésions précancéreuses et de les traiter avant qu'elles ne se transforment en cancer.

La consultation chez le professionnel de santé, la réalisation du prélèvement et l'analyse du test de dépistage sont prises en charge dans les conditions habituelles par votre régime d'Assurance Maladie et votre complémentaire santé. Si vous avez reçu un courrier d'invitation, **l'analyse du test de dépistage est prise en charge à 100 % par votre régime d'Assurance Maladie, sans avance de frais.**



Le frottis est recommandé de :

- **25 à 29 ans** : deux premiers tests réalisés à 1 an d'intervalle, puis, si les résultats sont normaux, un frottis 3 ans plus tard.
- **30 à 65 ans** : tous les 5 ans, jusqu'à l'âge de 65 ans, dès lors que le résultat du test est négatif.